

Interview du Président de l'Ordre des Architectes du Congo (OAC)

1-Question : Comment se porte votre institution ?

Réponse : Notre institution se porte bien et cette année nous célébrerons le 25^{ème} anniversaire de notre existence. En effet l'Ordre des Architectes du Congo est créé par la loi 013-92 du 29 avril 1992.

2- Question : Quelles sont les actions que vous avez déjà mené depuis votre réélection ?

Réponse : Depuis ma réélection, le conseil national a mis en place des commissions pour revoir nos textes, car certains de ces textes ne sont plus adaptés à la situation présente. Le conseil national a mis en place l'assurance architecte obligatoire, pour cela nous avons un protocole d'accord avec l'assureur national qui n'est autre que l'ARC.

3- Question : Sous d'autres cioux se sont les architectes qui construisent les villes, mais chez nous, il y a comme une démission des architectes, comment expliquez-vous cette attitude ?

Réponse : Non nous ne sommes pas démissionnaires, encore qu'on nous consulte. Ce qui n'est pas souvent le cas.

L'architecture est de toutes les époques et sur tous les territoires. L'architecte influe sur notre manière de penser, de circuler, en somme de vivre. C'est le bâtisseur de la cité.

Il faut replacer l'architecture au cœur des débats de société et remettre l'architecte au centre du projet architectural et urbain pour assurer la qualité de cadre de vie de chacun. Nous devons donc nous munir d'une stratégie en faveur de l'architecture fondée sur trois axes : sensibiliser, développer et innover. Il faut mieux protéger la profession en mettant l'architecte au cœur de la cité.

Malgré quelques rares efforts notables de certains départements ministériels et certaines entreprises publiques qui ont su s'allier les services d'architectes, urbanistes, paysagistes, pour densifier et innover, force est de constater la médiocrité des paysages périurbains des villes, le mitage des campagnes, l'abandon de certains quartiers, alors que nous sommes l'un des rares pays d'Afrique doté d'une loi sur l'exercice de la profession d'Architecte, les deux tiers des constructions, notamment en commande publique, sont construites sans recours à un architecte. Quant à la commande privée, aucune obligation n'est faite pour recourir à l'architecte.

Nous sommes conscient que le Congo notre pays comme d'autres pays, traverse une crise économique mais aussi sociale et environnementale profonde dont les conséquences frappent très durement l'ensemble des métiers de la construction et de la maîtrise d'œuvre.

Au résultat, nous sommes une profession dont le champ d'intervention se réduit et dont la viabilité économique se fragilise chaque jour un peu plus.

Les architectes doivent faire face à une commande publique qui se raréfie, qui multiplie les procédures dérogatoires au profil des étrangers, qui compromettent l'indépendance de la maîtrise d'œuvre. Il est essentiel d'avoir une maîtrise de la commande vertueuse pour des marchés à forte valeur ajoutée conditionnant directement notre cadre de vie.

Quant à la commande privée l'architecte, tout en endossant une lourde responsabilité, perd peu à peu la maîtrise de son projet et voit de plus en plus son intervention réduite à la portion congrue, au détriment de la qualité de la construction et de la prise en compte du coût global.

Le diagnostic est sévère car les architectes sont au service de l'intérêt général et de la qualité des territoires urbains et ruraux.

Rappelons-le, l'architecture est avant tout un acte politique et elle répond à des enjeux transversaux : culturel, économiques, environnementaux, sociaux.

4- Question : Certaines villes congolaises, notamment Brazzaville sont aujourd'hui confrontées au phénomène des érosions et comment y remédier ?

Réponse : C'est une question délicate, car plusieurs facteurs rentent en jeu. Je prendrai quelques exemples : l'occupation anarchique des terrains, les constructions qui ne respectent pas les normes de construction. La première façon de lutter contre la nature, c'est la nature. C'est-à-dire la meilleure manière de lutter contre les érosions, c'est la végétation. Ensuite comme je l'ai évoqué tantôt, il faut règlementer les occupations des terrains et règlementer les constructions. Car au final c'est l'état qui paye la note pour réparer. Donc nous devons agir en amont. Les propriétaires fonciers ne doivent pas faire la ville. Le principal acteur pour faire la ville c'est l'architecte-urbanisme, Or qu'est-ce que l'on constate, les propriétaires fonciers vont chercher des gens au cadastre pour tracer et étendre la ville, même dans les zones inconstructibles. L'état doit intervenir et stopper tout cela. On ne peut pas être plus fort que l'état.

Question 5 : Certaines personnes ne consultent pas les architectes, parce qu'ils estiment que vos prestations ont des couts élevés, qu'en dites-vous ?

Réponse : C'est une idée fausse. Les honoraires d'un architecte sont fonction de l'importance du projet architectural et fonction de la complexité de celui-ci. Par ailleurs l'architecte applique une grille de tarification défini au pourcentage par rapport au cout du projet. Même dans ce cas la négociation l'emporte toujours. Mais l'architecteur est le meilleur partenaire de la construction. Se caché derrière les honoraires de l'architecte pour ne pas respecter la loi est une aberration.

6-L'ordre des architectes du Congo, en tant que conseil technique du gouvernement s'est-il rapproché de celui-ci pour proposer et présenter la disponibilité des architectes congolais de participer à l'œuvre de la construction nationale ?

Réponse :

Je suis conscient que notre rôle économique et culturel ne peut être envisagé de façon protectionniste, tout ce que nous défendons et tout ce que nous proposons doit être restitué dans une perspective plus large que notre situation nationale.

Notre leadership dans la maîtrise d'œuvre ne pourra être conservé que si, d'une part, nous nous battons pour obtenir une loi claire sur l'architecture qui protégera l'exercice de la profession d'architecte dans notre pays, et d'autre part si nous renforçons les structures de nos cabinets, agences et bureaux d'études en prenant conscience de la nécessité de la formation continue.

L'architecture est un enjeu de politique soumise en ces temps de raréfaction des fonds publics et de complication des procédures à de fortes pressions parfois antinomiques. Prenons un exemple : L'obtention d'un marché d'études en Architecture relève dans notre pays d'un parcours de combattant. Aucune cellule des marchés publics ne respecte les règles du jeu. Le gagnant est connu d'avance, et les autres sont là pour meubler l'appel d'offres dans sa forme. Il nous appartient de s'organiser pour : « Mobiliser et sensibiliser », « innover », et « développer ». Ceci vise à affirmer l'importance de l'architecture et de la profession d'architecte dans l'économie de la construction tant sur le plan national.

7-L'OAC aura 25 ans d'existence le 29 avril 2017, quel bilan faites-vous de ses actions et quelle projection pour l'avenir ?

Je dirai, que signifiera être architecte dans les vingt-cinq prochaines années ? C'est à nous de le forger dès aujourd'hui en nous interrogeant sur la transversalité de notre discipline, sur les relations que nous entretenons avec nos partenaires. Quelle indépendance voulons-nous vraiment ?

Quel sens revêt la notion d'intérêt public de la création architecturale vingt-cinq ans après son énonciation dans la loi ?

L'avenir des architectes dans notre pays dépend largement de ce qui se joue aujourd'hui.

Pour préserver notre indépendance et continuer à exercer pleinement nos missions de maîtrise d'œuvre, il nous faut prendre la mesure des évolutions nécessaires pour notre profession : développer notre capacité à organiser notre exercice avec responsabilité, faire évoluer les agences vers des structures d'entreprises, nous adapter aux nouvelles pratiques et nouveaux outils, donner confiance aux commanditaires et au public.

C'est pourquoi les architectes demandent, la création d'une **délégation interministérielle** à l'architecture placée auprès du Premier Ministre.

Ils sont force de propositions pour que l'architecture et l'urbanisme soient le bien de tous, et l'instrument d'un cadre de vie démocratique :

- **L'instauration d'un seuil minimum au-delà duquel le recours à l'architecte est obligatoire.**
- **Le renforcement du rôle de l'OAC.**
- **La fixation d'un cadre réglementaire** des appels d'offres de maîtrise d'œuvre en architecture.
- **La reconnaissance du statut et du titre d'architecture** pour les architectes exerçant dans la fonction publique.
- L'instauration lors de la **réhabilitation** ou rénovation d'un bâtiment, d'un **diagnostic préalable global et indépendant**, gage pour les usagers d'un investissement qualitatif et cohérent.
- Dans le cadre de la nécessaire réforme de l'enseignement de l'architecture, l'octroi aux écoles d'un statut qui les rapproche des Ecoles d'ingénieurs pour faciliter les passerelles et accroître les compétences réciproques.
- **La création du conseil architectural et urbanistique** auprès des départements pour accompagner leur réflexion sur l'aménagement et la concentration.

Joyeux anniversaire pour nos 25ans

Antoine Beli BOKOLOJOUE

Président de l'OAC